Le député Thierry Robert démissionné et déclaré inéligible pour ses manquements à ses obligations fiscales

07/07/2018 à 7h50

Thierry Robert, député MoDem de la Réunion, a été démissionné d'office vendredi par le Conseil constitutionnel, et déclaré inéligible pour trois ans. En cause, ses manquements à ses obligations fiscales, expliquent les Sages.

Si l'élu a "régularisé sa situation fiscale", en partie après les délais impartis, le Conseil constitutionnel a jugé que, "compte tenu de l'importance des sommes dues et de l'ancienneté de sa dette fiscale", il y avait "lieu de prononcer l'inéligibilité" de l'élu réunionnais "à tout mandat pour une durée de trois ans" et "de le déclarer démissionnaire d'office de son mandat de député".

(…)

En 2015, l'élu avait eu maille à partir avec la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), dont il contestait l'évaluation de sa déclaration de patrimoine. La justice avait été saisie.

BFM TV

En février:

Thierry Robert, député MoDem, condamné pour harcèlement sexuel